



République et canton de Genève

Commune de **V A N D O E U V R E S**

Dans sa séance du **8 novembre 2004**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'ADOPTION D'UN PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE) ET OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. d'adopter un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.
2. d'ouvrir un crédit d'engagement, pour couvrir les frais inhérents à l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux de Frs 246.660.--

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

* * *

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 décembre 2004

Vandœuvres, le 16 novembre 2004

La Présidente du conseil municipal

Véronique CHRISTE